

## DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN·NE·S ET DES TERRITOIRES

Service de la Relation Usager·ère

**2024 DDCT 186** Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025.

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris, créée en 2004, a pour mission de faciliter l'ensemble des démarches administratives des usagers, dématérialisées ou non, et de limiter le nombre de leurs interlocuteurs. Elle fait partie d'un réseau national qui lui apporte son aide en termes de relations partenariales, de formation, d'échanges de bonnes pratiques et de recrutement.

L'association gère actuellement cinq sites dans les 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements où elle reçoit les usagers en « médiation postée » et assure des permanences au titre de la « médiation sortante » dans plusieurs autres ainsi qu'à la Mairie Mobile, avec pour mission de faciliter les démarches administratives des usagers au plus près des quartiers.

Ces sites ont été labellisés par l'État « France Services » depuis 2020. Cette labellisation représente une reconnaissance de leur action et un renforcement de leur insertion dans le réseau des services publics parisiens.

À ce titre, les PIMMS s'inscrivent dans les orientations définies au niveau national afin de bénéficier d'aides financières dans le cadre du fonds de développement alimenté par des contributions de l'État et des opérateurs de services (CAF, CPAM, CNAV, Pôle Emploi...). Ces aides viennent compléter les concours déjà apportés par d'autres organismes publics et par la Ville de Paris.

Les PIMMS s'engagent à être présents dans des secteurs géographiques prioritaires et à proposer des services d'information, d'orientation et d'aide aux démarches des usagers.

En 2023, les PIMMS ont reçu 39 533 usagers à travers la médiation postée et 19 055 ont été concernés par la médiation sortante.

Une convention pluriannuelle d'objectifs triennale avait été signée en 2019 puis en 2022 afin de soutenir l'action de l'association PIMMS de Paris.

À travers cette nouvelle convention, l'un des objectifs est de renforcer encore les liens entre le PIMMS de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris au niveau des territoires, afin d'améliorer l'accès aux droits.

La Ville de Paris et la Préfecture siègent à titre consultatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association PIMMS Médiation Paris, aux côtés des autres partenaires.

Je vous propose, compte tenu du rôle spécifique des PIMMS et de leurs résultats en matière d'aide aux démarches auprès des parisiennes et des parisiens, de m'autoriser à signer une nouvelle convention d'objectifs avec cette association et de lui attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 145 000 € au titre de 2025, ce montant étant stable depuis 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris